

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2020.84 du 21 octobre 2020 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK2030499S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2019-27 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 octobre 2019 portant nomination de M. Christian Gachet aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine de Grand Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Gachet, directeur de l'établissement de transfusion sanguine de Grand Est, à l'effet de signer le courrier de réponse à la demande du défenseur des droits du 4 septembre 2020, reçue le 10 septembre suivant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS